

LEGENDE

----- Limite de commune

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AS.1 - Conservation des Eaux : Servitudes résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables souterraines et minérales. (Ouvrage concerné : Aqueduc de l'Avre)

A.4 - Conservation des Eaux : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau. (Ouvrage concerné : La Veigre)

★ Edifice classé
★ Edifice inscrit

■ Site inscrit

←→ I.4 - Canalisations électriques : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. (Ouvrage concerné : Ligne à 2 x 225 kv MIZEROLLES - VILLEAULT)

— Mines et carrières : (P.P.R.) Périmètre délimitant une zone affectée ou susceptible d'avoir été affectée par des travaux souterrains.

▨ T.1 - Voies ferrées : Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au Chemin de Fer. (Voie ferrée concernée : Ligne SNCF Paris - Orval)

⋯ EL.11 - Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération voie concernée : RN 12 ayant le caractère de route express entre Bois d'Arcy et Dreux.

— PT.3 - Réseaux : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. (Cable T.R.N. n° 227 posé en pleine terre et en conduites multiples)

■ Zone A non constructible
■ Zone B inondable (comat)

DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de
HOUDAN

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Plan des Servitudes

Version **PLU APPROUVE**

5.3

Echelle	1/5 000ème	Date	le 22 juin 2017
---------	------------	------	-----------------

Espace Apui Urbanisme - 23 bd Henri IV - 75004 Paris
Téléphone : 01 42 76 71 34 - Fax : 01 40 29 97 80
E-mail : espace.apui@wanadoo.fr

